

REPUBLIQUE FRANÇAISE — LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

JOURNAL OFFICIEL

DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie

Paraissant tous les Jedis à 8 heures du soir.

Matahiti 53.
N° 7.

Te Uea a te Hau no te mau Haapao raa farani i Oteania

Mahana maha
18 no fepuare 1904.

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance):
Intérieur—Un an. . . . 18 fr. || Extérieur—Un an. . . . 20
id. Six mois. . . . 10 » || id. Six mois. . . . 11 »
id. Trois mois. . . . 6 » || id. Trois mois. . . . 6 50
Un numéro: 50 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

PRIX DES ANNONCES (au comptant):
Les 20 premières lignes. 50 c. la ligne
Au-dessus de 20 lignes. 25 d.
Les annonces renouvelées se paient la moitié du prix de la première insertion.

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

Circulaire ministérielle. — Station thermale de Pioule.

Décision donnant délégation à M. Girard, Secrétaire-archiviste du Conseil privé, pour la signature des actes à transmettre hors de la colonie, et de ceux venant de l'étranger.

Décision déclarant déchu de ses droits à une bourse à l'École primaire supérieure le jeune Tekarake, boursier des Tuamotu.

Décision créant un poste d'Agent spécial pour le groupe Sud-Est des îles Marquises.

Nominations, Mutations, Mouvements.

PARTIE NON OFFICIELLE

Service administratif. — Avis.

Détail des Revues. — Avis d'ouverture de succession.

Mouvement commercial du Port de Papeete.

Service postal. — Marche des courriers.

PARTIE OFFICIELLE

Gouvernement des Établissements français DE L'Océanie

CIRCULAIRE ministérielle. — Station thermale de Pioule.

Le Ministre des Colonies à Messieurs les Gouverneurs des colonies.

(Ministère des Colonies. — Direction de la comptabilité. — Bureau de la solde.)

Paris, le 28 novembre 1903.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, sur l'avis exprimé par le Conseil supérieur de santé, l'Établissement thermal de Pioule (Var) a été, par une décision présidentielle du 5 septembre 1903, classé au nombre des stations dans lesquelles les officiers, fonctionnaires ou agents des services coloniaux ou locaux peuvent être envoyés en traitement.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien en aviser les divers services placés sous votre autorité au moyen de l'insertion de la présente circulaire au *Bulletin officiel* de la colonie.

Pour le Ministre et par ordre :

L'Inspecteur des Finances, Conseiller d'Etat,
Directeur,

MAURICE BLOCH.

DÉCISION donnant délégation à M. Girard, Secrétaire Archiviste du Conseil privé, pour la signature des actes à transmettre hors de la Colonie, et de ceux venant de l'étranger.

(Du 10 février 1904.)

LE GOUVERNEUR p. i. DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie,

Vu la décision du 9 février 1904 nommant M. Girard Secrétaire-archiviste du Conseil privé et Chef du Cabinet du Gouverneur,

DÉCIDE :

Délégation de la signature pour la légalisation des actes à transmettre hors de la colonie et de ceux venant de l'étranger est donnée à M. Girard, Clément, Secrétaire-archiviste du Conseil privé.

La présente décision sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 10 février 1904.

HENRI COR.

DÉCISION déclarant déchu de ses droits à une bourse à l'école primaire supérieure le jeune Tekarake, boursier des Tuamotu.

(Du 15 février 1904.)

LE GOUVERNEUR p. i. DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie,

Vu le décret du 28 décembre 1885 sur le Gouvernement de la colonie;

Vu l'arrêté du 16 janvier 1901 portant création de l'école primaire supérieure de Papeete;

Sur le rapport de l'Inspecteur primaire,

DÉCIDE :

Le jeune Tekarake, boursier des Tuamotu à l'école primaire supérieure de Papeete, est déclaré déchu de la bourse qui lui a été attribuée, par application de l'article 9 de l'arrêté susvisé du 16 janvier 1901 pour compter du 1^{er} février 1904.

La présente décision sera communiquée pour exécution, enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Papeete, le 15 février 1904.

HENRI COR.

ARRÊTÉ créant un poste d'Agent spécial pour le groupe Sud-Est des îles Marquises.

(Du 5 février 1904.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie,
CHEVALIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR, OFFICIER DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE,

Vu le décret du 28 décembre 1885 sur le Gouvernement de la
colonie ;

Vu les arrêtés des 6 novembre 1880, 6 décembre 1890 et 17 dé-
cembre 1902 organisant le service des agents spéciaux dans les
archipels ;

Vu l'arrêté du 16 février 1881 portant règlement sur l'assiette,
la liquidation et la perception des contributions directes ;

Sur la proposition du Secrétaire Général ;

Le Conseil privé entendu,

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. Il est créé pour le groupe Sud-Est de l'archipel des îles
Marquises un emploi d'Agent spécial.

Ce fonctionnaire résidera à Atuana, opérera pour son groupe
les recouvrements et effectuera les paiements dans les conditions
déterminées par les arrêtés sus-visés des 6 novembre 1880 et
6 décembre 1890.

L'Agent spécial résidant à Taio-hae, reste chargé des opéra-
tions du groupe Nord-Ouest de l'archipel.

Art. 2. Le montant cumulé des avances à faire, le cas échéant,
à l'Agent spécial du groupe Sud-Est est fixé à dix mille francs.

Le maximum des avances à faire à celui du groupe Nord-Ouest
est réduit à dix mille francs.

Art. 3. Dans le cas où les Agents spéciaux des îles Marquises
n'auraient pas d'assimilation propre, ils seraient traités, au point
de vue des voyages et des indemnités de route et de séjour,
comme les commis titulaires du Secrétariat Général.

Art. 4. Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du pré-
sent arrêté, qui sera communiqué, enregistré et publié partout où
besoin sera.

Papeete, le 5 février 1904.

EDOUARD PETIT.

Par le Gouverneur :

Le Secrétaire Général,

HENRI COR.

MUTATIONS, NOMINATIONS, MOUVEMENTS

Par décision du Gouverneur en date du 11 février 1904, M.
Picquenot, commis principal du Secrétariat Général, détaché au
Service de l'Enregistrement en qualité de contrôleur, est réinté-
gré dans le cadre du Secrétariat Général et appelé à la direction
de la 1^{re} Section de ce service.

M. Cadousteau, interprète principal, est détaché au Service de
l'Enregistrement pour y remplir les fonctions de contrôleur.

Par décision du Gouverneur en date du 12 février 1904, M.
Guillier, Juge-Président du Tribunal de 1^{re} Instance de Papeete,
est désigné pour faire partie de la Commission instituée pour exa-
miner les demandes en reconnaissance d'immeubles aux îles Mar-
quises, qu'il présidera.

L'effet de la décision du 18 janvier dernier sera suspendu pen-
dant la durée du séjour de ce magistrat dans l'archipel des Mar-
quises, mais en tant seulement que cette décision chargeait M.
Grosfillez des fonctions de Juge de paix, lesquelles fonctions
seront remplies par M. le Juge Guillier.

Par décision du Gouverneur en date du 18 février 1904,
M. Edmond Brault, commis principal du Secrétariat Général,
est chargé de l'expédition des affaires courantes concernant
l'instruction publique pendant l'absence de M. Dauphin.

Par application de l'article 90 du Code civil, modifié par la loi
du 8 juin 1893, le Ministre de la Marine a, par décision du 10 dé-
cembre 1903, requis le Chef du service Judiciaire des Etablis-
sements français de l'Océanie de poursuivre d'office la constatation
judiciaire du décès des sieurs :

Chebret (Louis), capitaine non inscrit ;

Chemin (Adrien-André), second, inscrit à Oléron, n° 145,

qui étaient embarqués sur la goëlette *Léon*, du port de Papeete,
présumée perdue corps et biens le 15 janvier 1903.

Par application de l'article 90 du Code civil, modifié par la loi
du 8 juin 1893, le Ministre de la Marine a, par décision du 10 dé-
cembre 1903, requis le Chef du service Judiciaire des Etablis-
sements français de l'Océanie de poursuivre d'office la constatation
judiciaire du décès des sieurs :

Berteaud (Gervais), capitaine, inscrit à Paulliac, n° 174 ;

Maissline, matelot, non inscrit ;

Ruru a Takaiti, matelot non inscrit ;

Taata a Ai, matelot, non inscrit ;

Creusot (Emile), mécanicien, non inscrit ;

Pai a Tae, matelot, non inscrit ;

Hardilier (Félix), cuisinier, non inscrit,

qui formaient l'équipage de la goëlette à gazoline la *Perle*, du port
de Papeete, présumée perdue corps et biens, le 14 janvier 1903.

4-4

PARTIE NON OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DIVERSES

CAISSE AGRICOLE

La Caisse agricole sert d'inter-
médiaire aux colons agriculteurs
pour l'envoi de leurs vanilles sur
les marchés de France ou d'Amé-
rique.

Elle leur fait une avance de
2 francs par kilog. de vanille
consignée.

Dès la réception du compte
de vente, le produit net est mis
à leur disposition, déduction
faite de tous les frais d'expédi-
tion, de vente, assurance, etc.,
ainsi que d'une commission de
5 p. 0/0 au profit de la Caisse
agricole sur le montant net de
la vente.

E rave te afata faaapu i te
vanira a te mau taata faaapu e
na'na e haponu atu i te mau vae-
haa hoo raa i Farani e aore ra ia
Marite, hoo atu ai e na te feia
faaapu iho te moni te noaa mai
i tereira.

E aufau hia'tu na mua i na
farane e 2 i nia i te tirotarame
hoe i afai hia'tu i te afata faaapu,
e i reira ra aufau atu aj.

Ia tae mai te moni no te mau
fenua, i reira te hoo raa hia taua
vanira ra, e tuu hia mai ai i roto
i te rima o te mau fatu vanira
mai te tapea hia ra hoi te mau
taime i mau'a no te haponu raa
e e tapea 'toa hoi te afata faaapu
ei taime na'na, i na farane te 5 i
roto i te hanere raa farane hoe

La Caisse agricole achète des E boo mai te afata faapu
colons agriculteurs les produits teie mau faufaa i muri nei, te
suivants : afai hia 'tu e te feia faapu :

Coprah, bien séché au soleil : Puba tauai maitai hia i te
mahana :

0 fr. 48 le kilog. 0 fr. 18 i te tiritarama hoe.

DÉTAIL DES REVUES

Avis d'ouverture de succession.

Les créanciers et les débiteurs de la succession de M. Davis, Henri, Auguste, soldat de 2^e classe d'Infanterie coloniale, décédé à Papeete, le 29 janvier 1904, sont invités à produire leurs titres au Commissaire aux Revues ou à se libérer dans le plus bref délai possible.

Papeete, le 8 février 1904.
Le Chef du Service Administratif
ED. ANDRÉ.

ADMINISTRATION DES SERVICES MILITAIRES ET MARITIMES

AVIS

Les créanciers de l'Etat sont prévenus que la clôture de l'exercice 1903 est fixée, savoir :

Au dernier février 1904, pour la liquidation, le mandatement et le paiement des dépenses du service Marine ;

Au 20 mars 1904, pour la liquidation et le mandatement et au 31 mars pour le paiement des dépenses du service Colonial.

Les mandats qui n'auront pas été payés dans les délais ci-dessus indiqués seront annulés et les titres des créanciers seront transmis à Paris et soumis au retard des paiements des dépenses sur exercices clos.

Papeete, le 30 janvier 1904.
Le Chef du Service Administratif,
ED. ANDRÉ.

Mouvement commercial du Port de Papeete.

Du 18 au 24 janvier 1904.

NAVIRES ENTRÉS.

18 janvier. — Vapeur américain *Mariposa*, de 3,200 ton., cap. Rennie, venant de San Francisco ; 17 passagers : MM. H. Meuel, Van Anrige, Dr N. Senn, Dr Cassiau, Dr Louveau, Dr Groffillez, G. Lambert, Voirin, Saillard, Xairer, Daire, H. Larkin, G. Richmond ; Mmes Robinson, H. Meuel, Van Anrige ; Mlle S. Meuel. — Chargement : 154,917 kilos farine, 14,375 kilos biscuits de mer — 14,547 kilos saumon en boîtes — 5,944 kilos riz — 1,649 kilos orge — 445 kilos blé — 2,335 kilos légumes secs — 1,796 kilos saindoux — 1,206 kilos viandes salées — 627 kilos beurre — 1,431 kilos fromage — 695 kilos biscuits de dessert — 942 kilos huile de lin — 920 kilos légumes en boîtes — 1,113 kilos fruits au jus — 643 kilos fruits secs — 21,460 litres vin rouge — 4,470 kilos huile de schiste — 6,018 kilos son — 5,700 kilos pommes de terre — 1,585 kilos clous — 188 m. cubes bois de construction — 5,053 kilos ficelles, cordages — 3 colis faïence — 9,145 kilos savon ordinaire — 1,041 kilos mastic — 3,390 kilos sel — 2,542 kilos fer brut — 62,142 mètres fils, tissus et bro-

deries — 12,000 sacs vides — 47 colis meubles — 2 caisses téléphones — 18 caisses chaussures — 14 colis manches d'outils — 292 colis fruits et légumes frais — 1,680 kilos viandes fraîches — 235 colis marchandises diverses.

18 janvier. — Goëlette française *Tahiti*, de 20 ton., patron Ch. Olsen, venant de Atimaono. — Chargement : 10 stères bois à brûler — 1,000 kilos coprah.

21 janvier. — Cotre français *Haamiti*, de 11 ton., patron J. Sommer, venant de Huahine ; 2 passagers : Utia, Maori. — Chargement : 6,500 kilos coprah — 1 lot pastèques.

22 janvier. — Cotre français *Vaimanu*, de 8 ton., patron Tahua, venant des Tuamotu ; 8 passagers indigènes : Mmes Maitu et 1 enfant, Tahua et 1 enfant, Taruia, Tearai ; MM. Maitu, Tarua. — Chargement : 3,500 kilos coprah — 2 porcs.

23 janvier. — Goëlette française *Papeete*, de 125 ton., cap. Le Chevalier, venant de San Francisco ; un passager : M. Lambert. — Chargement : 29 ton. charbon de terre — 2,250 kilos farine — 180 paquets bardeaux — 66 m. cubes 552 bois de construction — 540 kilos biscuits de mer — 34 touques gazoline — 2 balles sacs vides — 6 caisses cuivre à doublage — 4 barils clous à doublage.

23 janvier. — Goëlette française *Tahiti*, de 20 ton., patron Ch. Olsen, venant de Mataiea. — Chargement : 10 stères bois à brûler.

NAVIRES SORTIS

18 janvier. — Cotre français *Max*, de 15 ton., patron Tahua, allant aux Tuamotu ; 1 passager indigène : Nui. — Chargement : 512 kilos cassonade — 900 kilos farine — 131 kilos riz — 108 kilos biscuits de mer — 50 kilos peinture — 120 kilos huile de schiste — 248 kilos bœuf en boîtes — 62 kilos saumon en boîtes — 100 kilos café — 68 kilos cordage — 1 lot marchandises diverses.

20 janvier. — Goëlette française *Tanarua Moerai*, de 35 ton., patron Teamo, allant aux Tuamotu ; 4 passagers indigènes : Mmes Pavaro, Rota, MM. Maevatoa, Opera. — Chargement : 9,900 kilos farine — 2,414 kilos sucre raffiné — 1,560 kilos biscuits de mer — 600 kilos conserves de viandes — 674 kilos riz — 330 kilos saumon salé — 137 kilos pommes de terre — 153 kilos oignons — 279 kilos café — 44 kilos légumes secs — 22 kilos lait concentré — 455 kilos savon — 300 kilos huile de schiste — 1 lot marchandises diverses.

20 janvier. — Goëlette française *Tahiti*, de 20 ton., patron Ch. Olsen, allant à Mataiea. — Chargement : 1 lot matériel pour l'Administration — 450 kilos farine — 90 kilos bœuf en boîtes — 31 kilos saumon en boîtes — 66 kilos riz — 60 kilos huile de schiste — 1 lot marchandises diverses.

23 janvier. — Vapeur américain *Mariposa*, de 3,200 ton., cap. Rennie, allant à San Francisco ; 14 passagers : MM. Elis, Muston, Hart, Dr Senn, Sarka, Ya-Sam, Mmes Muston, Morow, Robinson, Thompson et 3 enfants ; Mlle Petithory. — Chargement : 225,295 kilos coprah — 78,456 cocos secs — 4,909 kilos vanille — 1,156 kilos vieux cuivre — 339 caisses fruits frais — 29,672 kilos nacres — 1,328 kilos biches de mer — 79 kilos noix de bancoule — 29 kilos fungus — 1 colis numéraire.

ANNONCES

“Union Steam Ship Company”
expédiera—

LE VAPEUR “TA VIUNI”
Pour Raiatea, Rarotonga et Auckland, transbordant pour
Sydney et tous ports de Nouvelle-Zélande —

Vendredi, 4 mars 1904.

MAXWELL CIE.

Gérant,

Quai du Commerce

Service postal

Marche des courriers pour l'Amérique et l'Europe et retour

DÉPART TOUS LES 36 JOURS.

SÉJOUR DU PAQUEBOT A PAPEËTE : 4 JOURS

ALLER Durée moyenne du trajet : 25 jours (1)				RETOUR Trajet variant de 25 à 32 jours (2)				
PAPEËTE DÉPART	SAN FRANCISCO ARRIVÉE	NEW-YORK ARRIVÉE	PARIS ARRIVÉE APPROXIMATIVE	PARIS DERNIER DÉPART	NEW-YORK ARRIVÉE	SAN FRANCISCO		PAPEËTE ARRIVÉE
				Vendredi	Samedi	Judi	DÉPART	
22 janvier 1904	3 février 1904	8 février 1904	17 fév. 1904	18 décemb. 1903	26 déc. 1903	31 décemb. 1903	6 janvier 1904	18 janv. 1904
27 février	10 mars	15 mars	24 mars	22 janvier 1904	30 janvier 1904	4 février 1904	11 février	23 février
1 avril	15 avril	20 avril	29 avril	4 mars	12 mars	17 mars	18 mars	30 mars
9 mai	21 mai	26 mai	4 juin	8 avril	16 avril	21 avril	23 avril	5 mai
14 juin	26 juin	1 ^{er} juillet	10 juillet	13 mai	21 mai	26 mai	29 mai	10 juin
20 juillet	1 août	6 août	15 août	17 juin	25 juin	30 juin	4 juillet	16 juillet
25 août	6 septembre	10 septembre	19 sept.	22 juillet	30 juillet	4 août	9 août	21 août
30 septembre	12 octobre	17 octobre	26 octob.	26 août	3 septembre	8 septembre	14 septembre	26 sept.
5 novembre	17 novembre	22 novembre	1 ^{er} déc.	30 septembre	8 octobre	13 octobre	23 octobre	1 nov.
11 décembre	3 décembre	28 décembre	6 janv. 1905	11 novembre	19 novembre	24 novembre	25 novembre	7 décemb.
16 janvier 1905	18 janvier 1905	2 février 1905	11 février	16 décembre	24 décembre	29 décembre	31 décembre	12 janv. 1905

(1) Arrivés à New-York les courriers empruntent un des paquebots journallement en partance pour l'Europe et dont la traversée varie de 5 à 8 jours.

(2) Les correspondances de France pour Tahiti partant chaque samedi par la voie du Havre, un écart maximum de 7 jours peut se produire à San Francisco, entre l'arrivée et le départ de l'envoi de la dernière semaine.

Les envois, de Paris, des semaines précédentes, sont conservés à San Francisco jusqu'au départ du paquebot.

Transport des Colis-postaux, via Marseille.

PAQUEBOTS DES MESSAGERIES MARITIMES			PAQUEBOTS DE L'UNION STEAM SHIP COMPANY				PAQUEBOTS DES MESSAGERIES MARITIMES		
MARSEILLE DÉPART	COLOMBO ARRIVÉE	SYDNEY ARRIVÉE	AUCKLAND DÉPART (1)	PAPEËTE		AUCKLAND ARRIVÉE	SYDNEY DÉPART	COLOMBO ARRIVÉE	MARSEILLE ARRIVÉE
Dimanche	Lundi	Vendredi	Mardi	Judi	Vendredi	Judi	Lundi	Samedi	Lundi
2 nov. 1902	17 nov. 1902	5 déc. 1902	30 déc. 1902	8 janv. 1903	9 janv. 1903	22 janv. 1903	16 fév. 1903	7 mars 1903	23 mars 1903
30 —	15 décembre	2 janv. 1903	27 janv. 1903	5 février	6 février	19 février	16 mars	4 avril	20 avril
23 décembre	12 janv. 1903	30 —	24 février	5 mars	6 mars	19 mars	13 avril	2 mai	18 mai
25 janv. 1903	9 février	27 février	24 mars	2 avril	3 avril	16 avril	11 mai	30 —	15 juin
22 février	9 mars	27 mars	24 avril	30 —	1 ^{er} mai	14 mai	8 juin	27 juin	13 juillet
22 mars	6 avril	24 avril	19 mai	28 mai	29 —	11 juin	6 juillet	25 juillet	10 août
19 avril	4 mai	22 mai	16 juin	25 juin	26 juin	9 juillet	3 août	22 août	7 septembre
17 mai	1 ^{er} juin	19 juin	14 juillet	23 juillet	24 juillet	6 août	31 —	19 septembre	5 octobre
14 juin	29 —	17 juillet	11 août	20 août	21 août	3 septembre	28 septembre	17 octobre	2 novembre
12 juillet	27 juillet	14 août	8 septembre	17 septembre	18 septembre	1 octobre	26 octobre	14 novembre	30 —
9 août	24 août	11 septembre	6 octobre	15 octobre	16 octobre	29 —	23 novembre	12 décembre	28 décembre
6 septembre	21 septembre	9 octobre	3 novembre	12 novembre	13 novembre	26 novembre	21 décembre	9 janv. 1904	25 janv. 1904
4 octobre	19 octobre	6 novembre	1 ^{er} décembre	10 décembre	11 décembre	24 décembre	13 janv. 1904	6 février	22 février
1 ^{er} novembre	16 novembre	4 décembre	29 —	7 janv. 1904	8 janv. 1904	21 janv. 1904	15 février	6 mars	22 mars
29 —	14 décembre	1 ^{er} janv. 1904	26 janv. 1904	4 février	5 février	18 février	15 mars	3 avril	19 avril

(1) Entre Sydney et Auckland les relations sont assurées par des paquebots de l'« Union Steam Ship Co » effectuant 2 voyages par mois et quelquefois davantage suivant l'importance du trafic.